LES RISQUES ET PATHOLOGIES PROFESSIONNELS EN SANTÉ AU TRAVAIL

COMPÉTENCE 2
Du décret du 27 décembre 2022

PROGRAMME

ACTU
Loi du 2 août 2021

Cadre législatif
- Obligation de l'employeur
  - loi n°2021-10 du 2 août 2021
- Le document unique
- La fiche d'entreprise
- Les accidents du travail
- La pénibilité
- Les maladies professionnelles :
  - généralités
  - les tableaux
  - la reconnaissance

Définitions
- Risque
- Danger
- Dommage
- Maladie professionnelle
- Pathologie professionnelle

Les grandes classes de risques
- Liées aux phénomènes :
  - physiques
  - chimiques
  - biologiques
- Liées à l'organisation du travail
- Liées à l'activité physique
- Liées aux lieux de travail
- Le risque routier

Les pathologies professionnelles
- Liées à l'environnement de travail
  - bruit
  - vibrations
- Liées aux rayonnements :
  - champs électromagnétiques
  - rayonnements ionisants
  - rayonnements optiques artificiels
- Liées à l'utilisation de produits chimiques : CMR - focus sur l'amiante
- Les expositions aux risques biologiques
- Les allergies professionnelles et dermatoses
- Les horaires atypiques

• INTER • INTRA • SUR-MESURE

DATES

*24 au 25 septembre 2026
22 au 23 octobre 2026
*08 au 09 février 2027
11 au 12 mars 2027
*24 au 25 mai 2027
24 au 25 juin 2027
*27 au 28 septembre 2027
02 au 03 décembre 2027

ESPACE DE FORMATION

Paris-Montparnasse / *Distanciel

DURÉE		RÉF.
2 jours	**2290 € ht** repas inclus	RÉF. **RPPS**

Culture prévention et risques pro

OBJECTIF

Identifier, se positionner et agir dans son rôle d'infirmièr(e) au travail face aux risques professionnels et pathologies en santé au travail

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- Connaître les obligations réglementaires portant sur les risques professionnels (loi n°2021-10 du 2 août 2021)
- Définir un risque, un danger, un dommage
- Identifier les principales pathologies en santé au travail
- Définir une maladie professionnelle
- Reconnaître les liens entre une exposition et une pathologie afin d'orienter la VIP
- Connaître le document unique et la fiche d'entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmier(e) du travail

INCLUS
Module e-learning
«Risques professionnels»

CETTE FORMATION FAIT PARTIE DU PARCOURS CERTIFIANT
«PRÉVENIR L'ALTÉRATION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS»

EN SAVOIR +

INSCRIPTION EN LIGNE
Inscrivez vos collaborateurs à cette formation directement depuis ce document PDF

Cliquez ici pour commencer

Formation animée par :
FELIX NODANCHE

- Consultant et formateur en santé sécurité au travail
- Licence QHSSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement)

«Je m'adapte au niveau du groupe et à ses attentes. Il s'agit d'une formation vivante et interactive. Basée sur le partage d'expériences et l'échange de pratiques. Vous repartirez avec une méthodologie et des outils à utiliser dans votre quotidien professionnel.»

Félix NODANCHE

Pré-requis : aucun

LES + DE VOTRE FORMATION

VOTRE SUIVI PEDAGOGIQUE

Votre conseillère pédagogique assure un suivi individuel de l'apprenant. Elle vous aide à définir votre projet, vous accompagne dans votre démarche, assure le suivi des questions post-formation et le lien avec le formateur.

VOTRE FORMATION

Formation incontournable en santé au travail qui aborde le cadre législatif, les grands risques professionnels et les pathologies professionnelles à connaître.

VOTRE ESPACE STAGIAIRE EN LIGNE

Vous bénéficiez d'un espace stagiaire en ligne qui vous permet de retrouver l'ensemble de vos documents administratifs (convocation, attestation de stage) ainsi que les différentes ressources associées à votre stage. Votre espace stagiaire en ligne vous permet également de poser toutes vos questions ou de laisser vos commentaires. Il est accessible **15 jours** avant la date de début de votre stage.

Connexion

Connectez-vous à votre espace personnel

Email

Mot de passe

Valider

Cliquez pour vous connecter :

https://stagiaire.c3s.fr

- Recevez vos convocations et attestations
- Consultez des ressources complémentaires
- Posez vos questions
- Suivez l'actualité C3S
- Accédez à la plateforme E-learning C3S

INFOS PRATIQUES

C3S
Prévenir, c'est agir
SANTÉ SÉCURITÉ SPORT

HORAIRES

Le premier jour de formation commence à 9h30, les jours suivants à 9h00.
Les formations se terminent à 17h10.

ACCESSIBILITÉ

Les salles de formation, basées au Mans et à Paris, sont toutes les 2 accessibles par les transports en commun (train, bus, métro pour Paris du fait de la proximité avec la gare Montparnasse et bus et tramway pour Le Mans).

Pour les stagiaires utilisant une voiture, il y a possibilité de stationner dans des parkings situés à proximité de chacun des sites.

Un accès pour personne à mobilité réduite est prévue dans chaque établissement. Un ascenseur permet d'accéder à nos salles de formation parisiennes situées au 1er étage du bâtiment. Un accès s'effectue de plain pied pour les salles de formation du Mans.

PLANS D'ACCES

3 rue Vandamme
75014 PARIS-MONTPARNASSE

VOIR LE PLAN

38 rue Arnold Dolmetsch
72000 LE MANS

VOIR LE PLAN

Votre contact
Anne-Françoise ALLAIN
02 43 23 09 23 - formation@c3s.fr

www.c3s.fr